



Le Petit Journal des Maçons - Carreleurs de la CAPEB de l'Aveyron

ANNÉE 2013 — N° 2

SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE :

- **La CAPEB en quelques chiffres**
- **Edito du Responsable de la Section**
- **Dispositif de Subventions lancées par l'OPPBTP (rappel)**
- **LOXAM**
- **Précarité énergétique**
- **Info technique Maçonnerie**
- **LPH**
- **LABO France**
- **Offre de formations**

Quelques chiffres...

L'artisanat du Bâtiment avec

98 % des entreprises, 67 % des effectifs et 63 % du chiffre d'affaire, sans nul doute, est la première entreprise de France du Bâtiment.

La CAPEB c'est :

380 000 entreprises employant moins de 20 salariés soit 98 % des entreprises du bâtiment.

992 000 actifs soit 67 % des actifs du bâtiment

80 000 apprentis soit 81 % des apprentis du bâtiment

Réalisations :

77 milliards d'euros de chiffre d'affaires soit 63 % du chiffre d'affaires du bâtiment

1,63 milliards d'euros d'investissement soit 61 % des investissements du bâtiment.



Le Savez-vous?

***Les deux Saints Patrons des Maçons sont :
Saint Pierre et Saint Thomas***



Edito

Le premier numéro vous a-t-il plu? Voici la deuxième édition. Malgré un passage difficile comme actuellement, essayons tout de même de nous serrer les coudes entre collègues, de ne pas pratiquer des prix bas comme nous y sommes souvent confrontés lors des remises de devis à nos clients. J'y reviens, certains de nos élus n'ont pas encore pris conscience que nous sommes le poumon économique de notre territoire, tant en création d'emplois que du dynamisme amené sur celui-ci. Mais restons sereins en l'avenir; demain, je l'espère les jours seront meilleurs pour nos entreprises. La CAPEB y travaille, régime auto-entrepreneurs et le maintien de la TVA.

Stéphane NESPOULOUS - Responsable Section Maçonnerie-carrelage 06 87 22 66 80

Consultez notre site internet : www.capeb-aveyron.fr

RAPPEL



Nouveau dispositif de subvention pénibilité Aide au financement de matériel

L'OPPBTP a lancé pour la première fois, un dispositif de subvention destiné à donner les moyens aux chefs d'entreprises d'investir dans du matériel améliorant les conditions de travail, et ce, particulièrement dans une conjoncture économique difficile.

Entreprises et matériel éligibles

Cette subvention est destinée à l'achat de matériel palliant ou réduisant les facteurs de risque liés à la pénibilité et sera fonction du montant hors taxe de l'investissement selon la grille suivante :

- de 2000,00 € HT à 5000,00 € HT : subvention de 50 % du montant
- de 5000,00 € HT à 10000,00 € HT : subvention de 30 % du montant
- de 10000,00 € HT à 15000,00 € HT : subvention de 20 % du montant

au-dessus de 15000,00 € HT : subvention maximale de 5000,00 € (cumul des 3 tranches, 2500,00 € + 1500,00 € + 1000,00 €)

Pour en savoir plus, rendez vous sur le site www.preventionbtp.fr ou contacter Philippe MERCANTI au 06.34.07.83.19.

LOXAM



Stephan CAMBON RESPONSABLE AGENCE

☎ 0685036852 (GSM) ✉ stephan.cambon@loxam.fr

☎ 0565765040 (Standard) 📠 0565765041 (Fax)

📍 RUE DE LA SAUVEGARDE ZA DE BEL AIR 12000 RODEZ

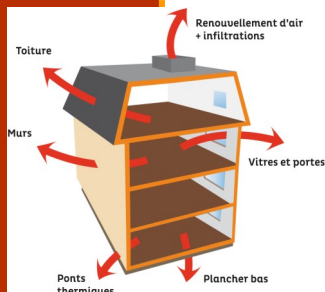
Précarité énergétique

Pendant que la CAPEB tenait son assemblée générale au CNIT, l'Agence nationale de l'habitat organisait des assises nationales de la précarité énergétique. A cette occasion, de nouvelles dispositions ont été annoncées concernant le programme « Habiter mieux ».

Ce programme va être élargi et sera désormais ouvert à 4 millions de ménages supplémentaires.

La ministre du logement, Cécile Duflot, a souhaité que ce programme puisse viser toutes les catégories de population : propriétaires occupants, bailleurs, locataires, avec des revenus modestes ou médians. C'est là une nouveauté. Les seuils d'accès aux aides sont relevés de sorte que le nombre de personnes susceptibles de recourir à ce programme sera doublé. 7 millions de ménages sont désormais éligibles, contre 3 jusqu'ici. L'aide de l'Anah, qui est de 20 à 35 % actuellement, pourra aller jusqu'à 50 % du montant des travaux. S'y ajoutera la prime de l'Etat qui atteindra 3000 € puisque

François Hollande a promis, dans son plan d'investissement pour le logement, d'ajouter une aide exceptionnelle de 1350 € aux 1600 € existants. Tout ceci devrait contribuer à réduire de manière significative le reste à charge pour ceux qui font réaliser des travaux. Parallèlement, un effort va être fait pour renforcer l'identification des ménages potentiellement concernés. C'est là que les 1000 emplois d'avenir pourront intervenir. Rappelons que les travaux pouvant bénéficier des ces aides supplémentaires devront être réalisés par des entreprises labellisées, ce qui confirme que pour l'année 2014 la règle importante de l'Eco-conditionnalité.

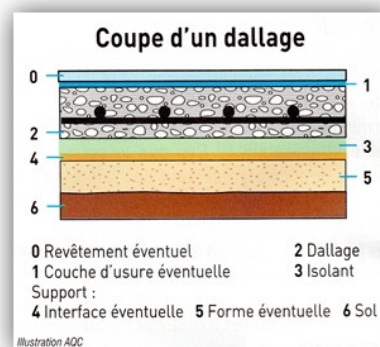


Maçonnerie

Affaissement de dallage de maisons individuelles.

Les bonnes pratiques.

- Au niveau de la conception :
 - ⇒ Se renseigner localement sur le niveau de la nappe phréatique, sur les crues éventuelles et sur l'existence ou non de dallages dans les constructions avoisinantes;
 - ⇒ Établir un diagnostic rigoureux des risques, afin d'évaluer la faisabilité ou non d'un dallage sur terre-plein : consultation du PPR (Plan de prévention des risques) départemental Argiles, s'il existe, reconnaissance des sols (étude géotechnique obligatoire dans certains cas) et réalisation de sondages permettant d'identifier les couches de terrain et d'évaluer leurs caractéristiques mécaniques;
 - ⇒ En cas de sols argileux, préférer un plancher sur vide sanitaire à la solution d'un dallage sur terre-plein, sensible aux effets de retraits-gonflements.
- Au niveau de la mise en oeuvre:
 - ⇒ Effectuer un décapage suffisant de la terre végétale (à évacuer sur 30 cm d'épaisseur environ);
 - ⇒ Realizer la forme avec des matériaux appropriés;
 - ⇒ Effectuer un comptage soigneux de cette forme, par couche de 20 cm maximum, avec du materiel adéquate, y compris point essentiel en périphérie et au droit des façades et refend;
 - ⇒ Effectuer un contrôle des résultats du compactage (DTU 13.3);
 - ⇒ Verifier la qualité de réalisation des canalisations enterrées sous dallage.



(source : Agence Qualité Construction)



La Solution dans le Monde du Bâtiment !

Valérie GERBAL - Responsable secteur 12 - 06 11 23 20 13 - valrivage@hotmail.fr



30 ANS D'INNOVATION
1981 2011
LABO FRANCE
Laboratoire Professionnel de l'Industrie du Bâtiment

La Société LABO FRANCE fabrique et distribue des produits techniques destinés aux artisans du bâtiment.

LABO FRANCE
Bâtit le troisième millénaire !
www.labo-france.fr
Votre Contact Commercial : BRUGIER Pascal
Port : 06.87.63.68.83 • labofrance12@orange.fr



Ici, Nous Bâtissons le Troisième Millénaire ...

- produits techniques du bâtiment
- Adjuvants - dé moussants - décapants

Contact : PASCAL BRUGIER : 06 87 63 68 83



Nos formations



CACES R377 Grue à Tour

Objectif général :

Etre capable de conduire une grue à tour en respectant les règles de sécurité.

● dates : 28-29-30 octobre 2013 (recyclage : 2 jours - initial : 3 jours)



CACES R372 Engins de chantiers

Objectif général :

Identifier et connaître la signification des panneaux de signalisation routière, de tous les signaux relatifs aux intersections et aux régimes de priorité (panneaux et feux), des lignes de signalisation au sol des voies de circulation.

Connaître les règles fondamentales liées aux manœuvres particulières

Connaître la réglementation et les obligations pour la circulation d'engins de travaux publics sur la voie publique

Connaître les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins

Assurer l'entretien de l'engin

● dates : 13-14-15 novembre 2013 (recyclage : 2 jours - initial : 3 jours)



ECHAFAUDAGES

Objectif général :

Etre capable de monter, de démonter et d'utiliser un échafaudage en toute sécurité. Répondre aux obligations générées par les articles R 231-26 et R 231-27 du code du travail.

● dates : 17-18 octobre 2013



tarifs des formations:

gérant non-salarié ou chef d'entreprise ayant un code APE Bâtiment : 3 jours : 144 € - 2 jours : 96 €

salarié Constructys ou autre: 3 jours : 672 € - 2 jours : 448 €

Constructys -10 rembourse entre 595 € et 681 € (3 jours) ; entre 396 € et 454 € (2 jours)

Besoins de plus de renseignements ???

N'hésitez pas à contacter la CAPEB AVEYRON : 05.65.42.39.39 - formationcapeb12@wanadoo.fr

Site internet : www.apeb-aveyron.fr